



## CHAMPS SOLAIRES NUCÉRIENS

# CHARTRE D'ENGAGEMENTS AGRICOLES

### Préambule

L'association des « Champs Solaires Nucériens » créée en juin 2021, composée de 12 agriculteurs représentant 9 exploitations, travaille au développement d'une ferme agrivoltaïque dans le secteur de Noyers, Censy et Annay-sur-Serein.

Cette solution d'une co-activité de production agricole et d'énergie renouvelable est une réponse au contexte pédo climatique de la zone caractérisée par des terres à très faibles valeurs agronomiques et impactée de plus en plus fortement par les aléas du dérèglement climatique.

Le département de l'Yonne connaît notamment depuis plusieurs années des calamités agricoles successives en raison de conditions climatologiques catastrophiques marquées par des forts épisodes de grêles, d'orage, de gel et de sécheresse estivale.

L'agrivoltaïsme est une réponse d'adaptation à ces crises à répétition. Cette solution innovante a pour objectif général de fournir aux exploitants les moyens d'engager leur transition vers de nouvelles pratiques et de nouvelles activités autres que les grandes cultures céréalières.

De manière générale, l'agrivoltaïsme se positionne comme une solution particulièrement innovante en tant que projet local de transition écologique et énergétique dont la finalité est l'adaptation du territoire et la lutte contre le changement climatique et la déprise agricole. Cette démarche d'intégration des enjeux environnementaux s'inscrit dans chaque Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET) élaboré dans des perspectives locales, à destination non seulement des collectivités, mais également des acteurs privés (agriculteurs, industries, secteur tertiaire, société civile...), qu'elle associe dans un esprit de concertation et de construction commune.

### Nos engagements

Dans cet esprit, les projets agrivoltaïques des Champs Solaires Nucériens seront développés sur une surface totale de 190 ha, soit 11 % de la SAU totale des 9 exploitations concernées.

Notre premier engagement est de garantir la réalité et la viabilité des projets agricoles qui vont être développés dans le cadre de la ferme agrivoltaïque, ainsi que la performance des services rendus aux 9 exploitations à l'échelle de leurs 1 680 ha de surfaces cultivées.

Les ateliers de production agricoles qui vont être développés et renforcés sont les suivants :

- L'ovin avec la création de 4 ateliers, pour certains s'intégrant dans un système grande culture en apportant les bénéfices de la poly culture élevage et d'autres permettant l'installation ou le développement de jeunes agriculteurs sur cette production ;
- Le poulet de chair et la poule pondeuse avec l'extension d'un atelier poulet de chair déjà en place et la création d'un atelier de poule pondeuse plein air ;
- Les plantes à parfum aromatique et médicinales (PPAM) par la création d'un atelier ;
- La truffe par la mise en place de deux truffières.

Notre deuxième engagement est de respecter 4 objectifs en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité sur les parcelles de la ferme agrivoltaïque :

- Supprimer les produits phytosanitaires ;
- Réduire la mécanisation ;
- Solliciter la Chambre d'Agriculture de l'Yonne pour le suivi des projets agricoles ;
- Rendre publiques les études technico économiques de nos projets agricoles dans les dossiers des permis de construire.

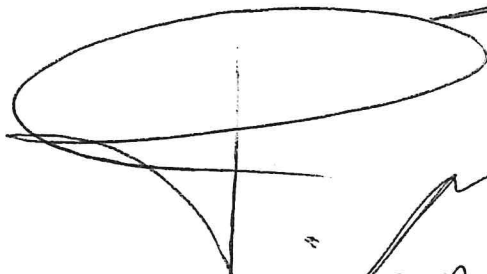
Notre troisième engagement est de se conformer à la raison d'être de la Fédération Française des Producteurs Agrivoltaïques (FFPA) dont fait partie l'association des « Champs Solaires Nucériens » qui nous fait obligation de mettre en œuvre notre projet et les synergies associées selon un état de l'art rigoureux (études d'impact environnementales et techniques, études et conventions agricoles, modèles économiques non subventionnés, larges démarches de participation et de concertation, etc.).

La charte de la FFPA à laquelle souscrit pleinement notre association stipule en particulier que « le maintien du statut agricole des terrains et la non-artificialisation des sols représentent des conditions intangibles sans lesquelles il ne serait pas possible de garantir un développement crédible sur un même terrain d'une coactivité de production agricole et d'électricité verte. »

Pour la FFPA et l'ensemble de ses membres, l'agrivoltaïsme ne peut faire sens que si la priorité est accordée au foncier agricole et à la réalité du projet agricole sous les panneaux.

Dans ces conditions, la FFPA estime que l'agrivoltaïsme peut favoriser un modèle vertueux « de nouvelle génération », résilient aux aléas du bouleversement climatique, permettant de diversifier et de sécuriser les productions agricoles ainsi que les sources de revenus des exploitants, de créer un écosystème solidaire viable et durable, en phase avec les attentes des citoyens consommateurs et les objectifs d'aménagement des territoires eux-mêmes au défi de se transformer.

*ordette*



A. BARDET

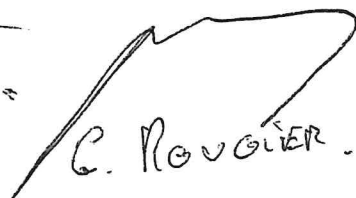
Le 17/06/2021 à Noyers,

Les Champs Solaires Nucériens



M. FRAHEY

F. BOELW



C. ROUGIER



C. LAPHELIN



LORPHELIN  
Christophe